



Pour marquer son 40^{ème} anniversaire la section Photo-tourisme du Cercle d'Art du Personnel de BNP Paribas Fortis ASBL organise un concours photo sur le thème

Paysages, détente et amusement

Article 1 :

La participation au concours est strictement réservée aux membres du Cercle d'Art asbl (CA) en ordre de cotisation pour 2017. Les intéressés peuvent se faire membre en adressant une demande d'affiliation au secrétariat du CA ou sur Echonet/SundaysOff/de clubs/Cercle d'art...ou via le site www.CAE-KKK.be

Article 2 :

Seules les photos imprimées aux formats 20x30, 21x29,7, 27x30 et panoramiques seront admises. Les participants devront en plus fournir obligatoirement les fichiers numériques correspondants aux photos qu'ils déposent sur tout support à leur convenance (CD, clé USB, ...).

Article 3 :

Chaque participant peut déposer au maximum 3 (trois) photographies dont il est l'auteur mais ne pourra être primé qu'une seule fois. Aucun signe distinctif ne peut apparaître au recto ou verso de l'épreuve de la photo.

Article 4 :

Le CA pourra utiliser à sa convenance toutes les photos réceptionnées pour le concours sans rémunération due à ce titre. Les photos déposées ne seront pas rendues. Les photos pourront faire l'objet d'expositions, pourront servir aux supports de communication et paraître sur sites Internet du CA.

Article 5 :

Les auteurs des photographies sont seuls responsables pour tous les droits relatifs aux images qu'ils représentent..

Article 6 :

Toute réception d'épreuves sera traitée avec le plus grand soin. Les organisateurs déclinent cependant toute responsabilité pour tout envoi détérioré, perdu ou volé.

Article 7 :

La date limite du dépôt des photos est fixée au mardi 2 mai 2017 à 15h00.

Les photographies doivent être envoyées ou déposées sous enveloppe à l'adresse suivante :

Cercle d'Art – Kunstkring
Secrétariat - 1RA1K
Montagne du Parc, 3
1000 Bruxelles



Le bulletin de participation (voir plus bas) et les supports susvisés devront être joints aux photographies dans une seule enveloppe.

Seront éliminées du concours :

- Toute photographie réceptionnée après la date limite de dépôt
- Les photographies non conformes au règlement du concours
- Les photographies présentant un aspect litigieux (plagiat, antériorité, contrefaçon, ...)

Article 8 :

Le palmarès sera rendu public lors du vernissage de l'exposition de l'ensemble des photographies le vendredi 26 mai 2017 au Centre Culturel d'Auderghem.

Les auteurs des photographies primées seront récompensés par des prix :

- Un prix de 300,00 €
- Trois prix de 150,00 €
- Deux participations à une activité d'un ou de deux jours de la section Photo-Tourisme
- Six œuvres d'art réalisées par des artistes membres du CA.

Aucune indemnité ne sera versée aux photographies non primées.

Composition du jury :

- Le président ou un représentant du CA
- 1 dirigeant de la section Photo-Tourisme du CA.
- 1 photographe confirmé

Les décisions du jury seront sans appel.

La photographie sera jugée sur 3 aspects : le respect du thème, la technique et l'originalité.

Article 9 :

Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.

Article 10 :

Le fait de signer le bulletin de participation et de faire parvenir son enveloppe concours au secrétariat du CA oblige le concurrent à se conformer au présent règlement et de l'accepter dans son intégralité. Toute réclamation sera considérée comme nulle et non avenue. Le concurrent s'interdit toute forme de recours.



Bulletin d'inscription

BULLETIN DE PARTICIPATION À JOINDRE DANS L'ENVELOPPE AVEC LA (OU LES) PHOTOGRAPHIE(S)

Prénom et Nom :

Adresse complète :

Code Postal : **Localité :**

N° de téléphone professionnel :: **Indice de transmission interne :**

Courriel : **N° matricule :**



PHOTOGRAPHIE 1 :

Titre :

Lieu de la photographie :

Date de la photographie :

PHOTOGRAPHIE 2 (facultative) :

Titre :

Lieu de la photographie :

Date de la photographie :

PHOTOGRAPHIE 3 (facultative) :

Titre :

Lieu de la photographie :

Date de la photographie :

ATTESTATION

Je soussigné(e),, atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement du concours photo **«Paysages, détente et amusement »** organisé par le CA et l'accepte dans son intégralité.

Fait à , **le** **2017**

Signature :
